

Avec le soutien de :



Compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage
Site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » FR 8301082
29 avril 2011 – salle de la mairie de LORLANGES

Présents :

M. AUBIJOUX René, président du comité de pilotage
M. ROMEUF Robert, Maire d'Espalem, Président de la Communauté de commune de Blesle et Conseiller Général du canton de Blesle
M. SOULIER Didier, maire de Lorlanges
Mme PLANCHON Flora, DDT Haute Loire
Mme Mireille GARDES, Chambre d'agriculture de la Haute-Loire
Melle PARROT Marion, CEPA
M. DUCHER Jean-Luc, ONCFS 43
M. SAGNOL Laurent, ONEMA 43
M. DOMENGET Guillaume, SCREG Sud Est
M. OLAGNOL David, SMAT du Haut Allier

Excusés :

Conseil Régional d'Auvergne
Centre Régional de la Propriété Forestière
Syndicat Intercommunal de Gestion de l'Alagnon
Fédération de pêche 43
CPIE du Velay
Comité Départemental de Randonnée Pédestre
Mission Départementale de Développement Touristique
Syndicat des propriétaires forestiers 43
Conservatoire botanique national du Massif-Central

M. Aubijoux accueille les participants au Comité de pilotage, en rappelant l'ordre du jour. La réélection du Président de Comité de pilotage se faisant en fin de séance, les actions sont présentées par M. Oagnol du SMAT du Haut-Allier. M. Aubijoux propose en préambule un tour de table, afin que chacun se présente.

M. Oagnol commence la présentation des actions envisagées en 2011. Tout d'abord, la charte Natura 2000 donne la possibilité à un propriétaire de s'engager à maintenir des pratiques respectueuses de la biodiversité sur une ou plusieurs parcelles cadastrales. La charte est signée en accord avec le gestionnaire de la parcelle (s'il est différent du propriétaire), et n'entraîne pas de surcoût dans la gestion. Elle donne droit à une exonération partielle de la taxe sur le foncier non-bâti (TFNB) pour le propriétaire.

M. Soulier pose alors la question de l'accord entre le propriétaire et le gestionnaire, sachant que sur Lorlanges, le propriétaire et le gestionnaire sont souvent différents. M. Oagnol répond que l'accord entre les deux parties doit se faire comme indiqué dans la charte, avec une répercussion de l'exonération de la TFNB sur le loyer de la parcelle.

Ensuite sont présentées les mesures agro-environnementales prévues sur le site. L'un des enjeux est le maintien des habitats naturels d'intérêt communautaire, à savoir les prairies maigres de fauche et les pelouses sèches. L'autre enjeu consiste à maintenir les habitats des espèces d'intérêt communautaire (ici le sonneur à ventre jeune et le triton crêté), par le biais d'un maintien de la richesse floristique des prairies, et le maintien de la qualité de l'eau des lacs. Seuls des exploitants du secteur d'Espalem ont pu contractualiser, pour des raisons pratiques. Quatre mesures ont été élaborées dans le document d'objectifs, mais seulement trois ont été choisies par deux exploitants agricoles, sur une surface totale de 16,18 hectares. La mesure de réduction de la fertilisation a été la plus contractualisée, avec près de 7,5 ha.

La mesure de suppression de la fertilisation représente une surface de 4ha16, et celle du maintien de la richesse floristique correspond à une surface de 4ha58.

Ce sont 43 % des prairies maigres de fauche et 17 % des pelouses sèches qui ont été contractualisés, représentant 29 % de la Surface agricole utile du site Natura 2000.

Les contrats Natura 2000 « ni-agricoles-ni-forestiers » sont la troisième forme d'engagement sur ce site Natura 2000. En 2011-2012, ils auront pour objet l'entretien des haies, ainsi que la gestion du niveau d'eau des lacs d'Espalem (en lien avec l'étude à venir). Les terrains concernés étant sur des biens de section, et la commission syndicale n'étant pas constituée, il est nécessaire de désigner un maître d'ouvrage autre pour ces opérations. La maîtrise d'ouvrage des opérations serait confiée à la commune, après accord des électeurs de la section de La Péniède, et délibération du Conseil municipal d'Espalem. Une réunion d'information est prévue le 25 mai 2011, afin de préciser aux électeurs de la section l'objet de la consultation pour la mise en œuvre des contrats.

Mme Gardes indique qu'il faut veiller à prévenir les exploitants agricoles (concernés par la section) pour leurs déclarations PAC : ils doivent exclure les surfaces représentées par les haies sur les déclarations afin de ne pas se retrouver avec des mesures non-agricoles sur des terrains agricoles. Il faudra notamment porter l'attention sur les éléments linéaires, car c'est sur ces éléments que porteront les contrats.

M. Oagnol présente l'action DOCOB prévue en 2011 : Etude hydrogéomorphologique de deux lacs sur le secteur d'Espalem. Le but de cette étude est de déterminer le fonctionnement des lacs étudiés, tenant compte des conditions météorologiques, des couches géologiques et des témoignages locaux. La gestion du niveau de l'eau de ces lacs pourra ensuite être faite, grâce notamment à des contrats Natura 2000. L'étude se propose également d'évaluer les impacts de l'extension de la carrière sur les lacs d'Espalem, afin de mieux cerner les actions à mettre en œuvre. Le budget est de 9 230 € HT, avec un financement par l'Etat et l'Union Européenne.

M. Domenget explique que les engagements pris par les exploitants de la carrière seraient tenus. Des discussions sont en cours sur l'achat d'une parcelle voisine du site d'exploitation, dans le cadre d'une mesure compensatoire. Cette acquisition n'est nullement destinée à l'exploitation de la carrière, mais bien à une compensation de son extension, afin de maintenir en bon état de conservation une parcelle de prairie.

M. Aubijoux ajoute qu'il serait intéressant de communiquer sur des mesures de ce type, que ce soit dans les journaux ou les bulletins d'information locaux. M. Oagnol demande alors quelles sont les dates de parution des bulletins locaux. M. Romeuf et M. Soulier répondent que le bulletin intercommunal paraît en fin d'année, et qu'il pourrait intégrer un article concernant Natura 2000.

M. Verdier, du bureau d'études CPGF-Horizon, intervient pour présenter la méthodologie de déroulement de l'étude hydrogéomorphologique. Cette étude comportera des mesures de résistivité, effectuées en soumettant les couches géologiques à des courants électriques. Les rendus obtenus sont des coupes géologiques à deux dimensions, faisant apparaître les différentes strates, et donc les contacts plus ou moins attendus entre ces couches.

L'équipe sera composée de trois personnes, dont deux ingénieurs hydrogéologues et une infographiste (rendu des données). Une réunion de rendu d'étude est proposée aux membres du comité de pilotage, vers la fin de l'année (novembre).

La formation d'un groupe de travail est alors suggérée pour l'établissement des mesures de gestion dans la concertation, en lien avec les résultats de l'étude.

M. Romeuf pose la question de la liaison avec l'étude menée par le CNRS. M. Oagnol répond qu'un contact a été établi avec un chercheur du CNRS, M. Pastre, qui souhaite mener une étude palynologique sur le site des lacs d'Espalem à l'automne. Celle-ci étudiera essentiellement les pollens présents dans les différentes strates géologiques, à partir de carottages, pour avoir des éléments sur l'évolution des paysages au cours du temps. Il serait donc souhaitable que les deux structures prennent contact afin d'échanger sur ces études.

Concernant les questions diverses, le programme d'actions 2012 est évoqué. M. Oagnol explique que dans le cadre du Docob, le suivi des habitats naturels et d'espèces est prévu, ainsi que le suivi des populations d'espèces d'intérêt communautaire. Il serait donc souhaitable de mener des suivis, à la fois sur les habitats naturels, et sur les amphibiens pour l'année 2012. Cela permettrait également d'initier une évaluation des mesures agro-environnementales territorialisées. Par ailleurs, il est envisagé de réaliser un avant-projet détaillé des travaux à mener dans le cadre de la gestion du niveau d'eau des lacs. Le comité de pilotage approuve ces pistes d'animation pour l'année 2012.

M. Aubijoux remercie les participants et lève la séance.

Suite à cette réunion, le collège des élus s'est réuni afin d'élire un nouveau président de Comité de pilotage. M. Didier SOULIER, maire de Lorlanges, est élu.